

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00171

Numéro SIREN : 315 549 352

Nom ou dénomination : MILEE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 2767

ADRE 0

MILEE

1330 Avenue Guilibert de la Lauzière

13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Comptes au 31/12/2022

Certifié, conforme par le Président



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat	6

Faits significatifs, règles et méthodes comptables

Faits significatifs	9
Règles et méthodes comptables	11
Evenement Post Clôture	16

Notes relatives au bilan

Immobilisations	20
Amortissements	21
Provisions et dépréciations	22
Créances et dettes	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
Composition du capital social	27
Eléments sur les postes des entreprises liées	28
Variation des capitaux propres	29
Filiales et participations	30
Filiales et participations	31

Notes relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnels	33
Transfert de charges	34
Ventilation du chiffre d'affaires	35

Autres informations

Effectif moyen	37
Crédit impot recherche	38
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	39
Intégration fiscale	40
Déficit reportable	41
Engagements hors bilan	42

Section

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 500 000	7 500 000		3 590 753
Concessions, brevets et droits similaires	26 097 176	24 002 182	2 094 994	2 409 491
Fonds commercial	38 011 123	37 381 121	630 002	2
Autres immobilisations incorporelles				307 331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	6 528 563	5 527 995	1 000 568	2 996 293
Autres immobilisations corporelles	7 076 835	5 794 141	1 282 694	2 350 825
Immobilisations en cours				1 359 813
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	20 640 845	17 330 990	3 309 855	50 045 118
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 893 461		7 893 461	6 411 902
Autres immobilisations financières	2 670 624		2 670 624	2 626 416
ACTIF IMMOBILISE	116 418 626	97 536 429	18 882 197	72 097 945
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 073 854		2 073 854	3 083 690
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	34 000 293	1 403 134	32 597 159	47 333 254
Autres créances	140 016 414		140 016 414	18 284 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	16 740 071		16 740 071	9 218 234
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	914 102		914 102	685 402
ACTIF CIRCULANT	193 744 734	1 403 134	192 341 599	78 605 486
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	310 163 360	98 939 563	211 223 797	150 703 430

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-117 541 298	-49 922 420
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	215 853 089	-67 618 878
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		36 012
CAPITAUX PROPRES	99 311 791	-116 505 286
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 518 707	3 241 552
Provisions pour charges	6 774 045	7 331 279
PROVISIONS	9 292 751	10 572 831
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	959 991	435 280
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		28 175 768
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 499 755	30 012 141
Dettes fiscales et sociales	56 668 788	160 242 415
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	661 328	2 002 554
Autres dettes	17 829 392	35 767 726
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	102 619 254	256 635 885
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	211 223 797	150 703 430

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	11 051 030		11 051 030	8 624 410
Production vendue de services	237 357 903		237 357 903	264 315 395
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	248 408 933		248 408 933	272 939 804
Production stockée				
Production immobilisée			358 535	378 149
Subventions d'exploitation			2 483 230	1 227 051
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 469 947	6 947 685
Autres produits			908 013	575 058
PRODUITS D'EXPLOITATION			257 628 659	282 067 747
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			51 502	-116 059
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			125 152 118	122 992 057
Impôts, taxes et versements assimilés			3 394 284	6 584 395
Salaires et traitements			157 378 052	163 515 858
Charges sociales			37 104 516	34 632 903
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 266 866	4 531 765
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			245 089	105 624
Dotations aux provisions			2 513 888	2 030 812
Autres charges			3 964 669	2 993 530
CHARGES D'EXPLOITATION			334 070 986	337 270 886
RESULTAT D'EXPLOITATION			-76 442 327	-55 203 139
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			673 619	
Autres intérêts et produits assimilés			30 640	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			957 699	161 916
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 661 958	161 916
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 005 800	9 064 693
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 005 800	9 064 693
RESULTAT FINANCIER			656 158	-8 902 777
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-75 786 169	-64 105 916

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 359 813	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	354 270 662	420 972
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 815 536	1 206 599
PRODUITS EXCEPTIONNELS	357 446 011	1 627 571
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 862 819	3 767 835
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 995 689	386 372
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	7 025 935	1 105 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 884 444	5 259 894
RESULTAT EXCEPTIONNEL	291 561 567	-3 632 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-77 691	-119 361
TOTAL DES PRODUITS	616 736 628	283 857 234
TOTAL DES CHARGES	400 883 539	351 476 112
BENEFICE OU PERTE	215 853 089	-67 618 878

Faits significatifs, règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 211 223 797 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de compte, dégageant un bénéfice de 215 853 089 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sauf indication contraire, tous les montants sont stipulés en euros.

Activité de la société :

Milee est le leader privé de la distribution d'imprimés publicitaires et de courriers adressés en France. La société a également une activité de livraison de colis et est spécialiste des solutions de proximité notamment avec le lancement en 2021 du Drive to Home, sa solution logistique locale destinée aux enseignes.

Le 16 septembre 2022, la dénomination sociale de la société Adrexo a été remplacée par la dénomination Milee, compte tenu du nouveau positionnement de la société. La société conserve à date à titre de noms commerciaux : Adrexo et Last Smile Partner.

Faits marquants :

Vente de Colis Privé Group à CMA CGM, via sa filiale CEVA Logistics :

Le 7 avril 2022, Milee, Hopps Group et Distri'Hopps ont cédé l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Colis Privé Group à la société Ceva Freight Holdings France SAS, filiale à 100% de la société CMA CGM.

Dans ce cadre, Milee a cédé à la société Ceva Freight Holdings France SAS la totalité des actions détenues dans la société Colis Privé Group, après avoir apporté la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Colis Privé France à la société Colis Privé Group, à la suite de la mainlevée des fiducies portant sur les actions émises par Colis Privé France.

Le prix de cession des actions de la société Colis Privé Group, a permis au Groupe Hopps et ses filiales de rembourser l'intégralité des créances garanties par les fiducies portant sur les titres de Colis Privé France.

Il a également permis de rembourser toutes les dettes bancaires, obligataires, fiscales et sociales dues par Hopps Group et Milee. Les prêts intragroupes mis en place entre Hopps Group et Milee et Hopps Group et Distri'Hopps ont également été remboursés.

Cette vente a généré une plus-value pour Milee, qui a permis de restaurer ses capitaux propres, qui sont devenus positifs à la date d'arrêt des comptes.

Acquisition de fonds de commerce :

Milee a acquis le 30 juin 2022 trois fonds de commerce de distribution d'IP, cédés par les sociétés JBKDIS, D Pub et Distri'pub.

Drive to Home :

Distri'Hopps a cédé à Milee l'intégralité du capital social de la société Hopps TBN1 (nouvellement dénommée Drive to Home) le 20 juillet 2022 à sa valeur nominale, soit 1000 €.

Le 25 juillet 2022, Milee a augmenté le capital social de cette société de 399.000 € afin qu'elle dispose de la capacité financière nécessaire pour exploiter l'activité « Drive to Home » qui était exploitée par Milee.

Le 17 octobre 2022, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale Hopps TBN1 par Drive to Home.

Le 31 décembre 2022, Milee a décidé d'effectuer un apport partiel d'actifs de sa branche d'activité de livraison de courses alimentaires à domicile exploitée sous l'enseigne « Drive to Home ». L'apport a été réalisé à la valeur nette comptable. En rémunération de cet apport, Milee a bénéficié de 1.406.250 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale. Le capital social de Drive to Home a ainsi été augmenté de 1.406.250 euros, portant celui-ci de 400.000 euros à 1.806.250 euros.

La société Drive to Home a également acquis, le 29 juillet 2022, l'intégralité du capital social de la société

Atommarket, SARL au capital de 30.000 €, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 801 934 803. Cette société a été absorbée par Drive to Home au 2 mai 2023 dans le cadre d'une TUP.

Last Smile Partner :

Hopps Group a cédé à Milee l'intégralité du capital social de la société Hopps TBN3 (nouvellement dénommée Last Smile Partner) le 11 octobre 2022 à sa valeur nominale, soit 1000 €.

Le 17 octobre 2022, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale Hopps TBN3 par Last Smile Partner.

Le 21 octobre 2022, Milee a augmenté le capital social de cette société de 1 499 000 euros.

Dénomination sociale :

Le 16 septembre 2022, la dénomination sociale de la société Adrexo a été remplacée par la dénomination Milee, compte tenu du nouveau positionnement de la société. La société conserve à date à titre de noms commerciaux : Adrexo et Last Smile Partner.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général et ses modifications ultérieures sans aucune dérogation, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants exprimés sont en euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes annuels ont été établis sur le principe de continuité d'exploitation au regard de la situation prévisionnelle de trésorerie sur les 12 mois suivant la clôture.

La cession des titres Colis Privé au cours du premier semestre 2022 décrites ci-après dans la note " Faits significatifs" a permis à Hopps Group, Distri'Hopps et Adrexo de se désendetter, de reconstituer leurs fonds propres et de disposer d'une trésorerie ayant permis de financer leurs activités opérationnelles sur l'exercice 2022 et au groupe de réaliser des acquisitions ciblées en lien avec la diversification de ses activités. Ces nouvelles activités sur des marchés jugés prometteurs ont vocation à permettre au groupe d'assurer sa continuité dans un contexte économique et réglementaire difficile pour Milee sa principale filiale.

Au cours de l'année 2023, compte tenu des pertes réalisées par Milee, le management du Groupe :

- a démarré des recherches de financements dès le début de l'année 2023 qui ont abouti le 30 novembre 2023 à l'octroi d'un prêt d'un montant de 27.5 millions d'euros en principal, (voir Note « Evenements post clôture »)
- a établi un plan d'affaires visant à transformer son activité de façon à compenser l'interruption de la distribution de prospectus traditionnels, notamment par le biais de la mise en place d'offres publicitaires ciblées et digitales (nouveau magazine « 150€ »), le développement des offres courriers et colis. et prévoyant une optimisation des processus et des frais de structure.
- a négocié et obtenu des moratoires fiscaux et sociaux pour les sociétés Hopps Group et Milee pour un montant total de 36 millions d'euros, (voir Note « Evenements post clôture »),
- a engagé des recherches d'investisseurs sur certaines de ses activités,
- a cédé la marque Pataugas à un repreneur,
- a engagé une réflexion sur les moyens d'organiser à court terme la cession d'autres actifs jugés non stratégiques.

Concernant le nouveau financement obtenu le 30 novembre 2023 (décrit dans la note " Evènement post clôture") celui-ci s'appuie sur la dynamique créée par les acquisitions de ces derniers mois (Happy Colis, Yper, Inevent /

Easy Transac, the OZ), et sur les sociétés historiques du groupe (Dispeo, Colis Privé Maroc, Drive to Home).

Il a vocation à désendetter cette diagonale vis-à-vis de Hopps Group, et à contribuer au développement et au retournement de la société Milee attendus du lancement en avril 2023, de son nouveau modèle basé sur la création du magazine « 150€ » dont l'objet est de palier à la décroissance continue de la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés en boîte aux lettres.

La trésorerie de Milee fait l'objet d'une convention de centralisation avec Hopps Group.

La situation de trésorerie du Groupe à fin décembre 2022 était de 55 741 milliers d'euros. Elle s'est fortement dégradée en 2023 et était au 1er décembre 2023 de 12 057 milliers d'euros.

Au-delà de cette date, la continuité de l'exploitation de la société Milee reste subordonnée au succès de la transformation du business-model de la société et à la capacité de sa société mère tête de groupe, Hopps Group, à lui apporter son soutien financier. Cette capacité reste subordonnée :

- au succès de la diagonale e-commerce en cours de mise en place, et
- à la réalisation à court terme de cessions d'actifs, ou
- à l'obtention de nouveaux financements si ces dernières hypothèses n'étaient pas confirmées.

A défaut, la continuité de l'exploitation pourrait être compromise.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC.

Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Durée Méthode

Logiciels inférieurs à 15 000 euros --> 1 an Linéaire

Logiciels supérieurs à 15 000 euros --> 5 ans Linéaire

Logiciels développés en interne --> 3 ans Linéaire

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis le premier janvier 2005. Concernant les fonds de commerce, une provision peut être constituée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable. Cette valeur économique est déterminée sur la base d'une estimation des flux futurs de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 05-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Les modes et durées sont les suivantes :

Durée Méthode

Construction --> 20 ans Linéaire

Agencements techniques --> 5 à 8 ans Linéaire

Matériel technique --> 5 à 8 ans Linéaire

Véhicules --> 3 à 5 ans Linéaire

Autres matériels et mobiliers --> 3 à 8 ans Linéaire

DEPRECIATION DES ACTIFS A LONG TERME

La société examine à la date de clôture les événements ou les modifications de circonstances susceptibles de conduire à déprécier de ses actifs à long terme, comprenant notamment les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles. Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle de l'actif à long terme est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels et corporels acquis ou développés devenus sans objet ont été dépréciés pour un montant de 5,920 milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPANTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur des avantages futurs de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence pour les titres de participations et les comptes courants. Dans la mesure où un indice de perte de valeur est survenu, un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2022. Ce test de dépréciation a été réalisé pour la filiale Adrexo Productions et repose sur des données prévisionnelles sur la base d'un budget à 3 ans et sur des hypothèses reposant sur des estimations faites par le management au moment de la clôture.

Les titres de participation détenus d'Adrexo Productions sont totalement dépréciés depuis le 31 décembre 2020 pour un montant de 17 331 milliers d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture.

PENALITE DE RETARD 1% LOGEMENT

Millee (ex Adrexo) est assujéti à la contribution effort-construction à hauteur de 0,45% des rémunérations de l'exercice précédent et versait cette somme à un organisme collecteur agréé jusqu'en 2017. Pour les exercices 2018, 2019 et 2022 la société a comptabilisé les contributions pour un montant de 2,1 M€ mais n'a pas décaissé ces sommes à ce jour. La société a toutefois régularisé et payé les années 2020 et 2021.

Au regard de sa situation financière, Millee avait pris contact avec l'organisme collecteur qui lui avait assuré que seule l'Administration Fiscale pouvait imposer le versement de pénalités de retard et que cette sanction n'a encore jamais été infligée à une entreprise en difficultés financières. En conséquence, aucune provision pour pénalités de retard a été provisionnée au 31 décembre 2022 concernant le non-versement de l'effort construction.

EVALUATION DES DETTES ET DES CREANCES

Les dettes et les créances sont évaluées à leur valeur nominale. L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs milliers de clients.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité. Ce risque est apprécié en prenant en considération le risque spécifique lié au client et l'antériorité de la créance.

CESSION DES CREANCES CLIENT AU FACTOR

La société dispose d'un contrat d'affacturage par lequel les balances de comptes clients sont cédées par subrogation conventionnelle sans recours contre les risques de défaillance du débiteur.

Les créances cédées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 24,8 millions.

AUTRES CREANCES

Le poste « autre créances » enregistre les flux principaux suivants :

- La créance liée à la TVA déductible,
- Le crédit de TVA non remboursé à la clôture de l'exercice
- Les avances et acomptes faits aux fournisseurs,
- Les retenues de garantie du factor,
- Le compte courant débiteur.

COMPTE COURANT AVEC HOPPS GROUP

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du groupe Hopps, la société Milee a transféré une partie significative de ses disponibilités à la société Hopps Group.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2022, la position du compte courant de trésorerie avec la société Hopps Group, affichait un encours débiteur de 125 046 milliers d'euros. Depuis cette date, l'encours moyen du compte courant a progressé et ce dernier affiche une position devenue débitrice de 150 728 milliers d'euros au 1^{er} décembre 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables du règlement CRC 00-06. Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

PROVISION POUR RETRAITE

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite depuis 1995.

Le Groupe a fait effectuer une évaluation actuarielle de ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, en cas de départs volontaires, en date du 31 décembre 2022

Les droits acquis par les salariés sont issus de l'application de la convention collective applicable (Publicité) et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- un taux annuel d'actualisation financière de 3,20 %,

- un taux annuel d'inflation : 2.00 %,
- un taux d'augmentation des salaires 1 %,
- un taux de mortalité correspondant aux tables INSEE H/F 2016-18, distinguant hommes et femmes,
- un âge de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les non-cadres,
- l'application d'un taux de charges sociales patronales spécifique à chaque catégorie de salariés et à chaque société et appliqué au montant brut de l'engagement,
- un taux de rotation du personnel calculé par société, fonction de l'âge du salarié ou de l'ancienneté pour la seule population des distributeurs, et déterminé à partir des seuls cas de démission effectivement constatés sur les trois derniers exercices.

CHIFFRE D'AFFAIRES - RECONNAISSANCE DU REVENU

Les produits liés aux prestations effectuées et les charges relatives sont comptabilisés lors de la réalisation de la prestation de distribution ou de livraison.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts rémunération le compte courant de la société avec Hopps Group et l'impact des écarts actuariels relative à la provision pour indemnités de départ à la retraite .

Aucun dividende n'a été reçu des filiales en 2021 et en 2022.

Au 31 décembre 2021, Milee enregistrait dans ses comptes un emprunt intragroupe pour un montant total de 28 127 milliers d'euros, rémunéré à un taux de 8,5% correspondant à une quote part de l'emprunt obligataire de 86m€ souscrit auprès de RMF Financial Holding SARL par Hopps Group .

Dans les comptes clos au 31 décembre 2021, Milee enregistrait une charge d'intérêts de 8.3m€ au titre de cet emprunt intragroupe, dont 5.9m€ correspondant une quote-part de la prime de remboursement due par Hopps Group au titre de l'emprunt obligataire de 86m€.refacturée au prorata de la quote-part du financement dont la société Milee bénéficiait à travers ce prêt intragroupe.

Sur décision du management, la quote part de prime de remboursement de l'emprunt obligataire n'a pas été refacturée à Milee en 2022.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 291 562 milliers d'euros correspond essentiellement à la plus-value de cession des titres Colis Privé Group (voir Note Faits Marquants) et à la dépréciation d'éléments d'actifs immobilisés devenus sans objets pour -5 920 milliers d'euros.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Le détail de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas indiqué pour des raisons de confidentialité car cela reviendrait à donner des informations nominatives.

Evenements Post Clôture

- Création de la diagonale Hopps Ecommerce par Hopps Group ("Diagonale E-Commerce")

En juillet 2023, le Groupe Hopps a réorganisé ses activités autour de deux pôles stratégiques : les activités de e-commerce et de e-logistique d'une part regroupées sur Hopps-Ecom. et les activités de démarchage publicitaire et de marketing digital d'autre part.

Hopps-Ecom est désormais une sous-holding d'Hopps-Group détenant directement ou indirectement toutes les filiales assurant les activités e-commerce et e-livraison du Groupe Hopps (The Oz, Easytransac Services, Dispeo, Yper, Drive to Home, Happy Colis, et Colis Privé Maroc).

Cette diagonale e-commerce se positionne aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur et offre ainsi un modèle intégré : mise en place de plateformes logistiques (de sites e-marchand), gestion quotidienne automatisée des commandes (avec des solutions d'intermédiation entre e-commerçants et logisticiens), solutions d'encaissement et de paiements (solutions cashless, 3 fois sans frais), gestion et suivi des livraisons (notamment sur le dernier kilomètre) etc.

- Nouveaux financements obtenus en 2023

Afin d'assurer le financement du groupe, le groupe s'est mis en position de recherche de financement active dès le début de l'année 2023.

Dans un contexte de poursuite de la décroissance de la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés en boîte aux lettres, Milee a été particulièrement affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. Ces difficultés ont également impacté sa société mère Hopps Group et l'ensemble du Groupe. En particulier, Milee a subi une forte hausse de ses coûts de distribution :

- augmentation du coût des transports avec la hausse du prix du carburant ;
- augmentation du coût de la matière première de l'imprimé publicitaire avec des difficultés de fourniture et d'acheminement depuis les principales sources d'approvisionnement ;
- hausse des salaires générant 9 millions d'euros de coûts supplémentaires ;
- augmentation des coûts liés à l'immobilier locatif du groupe.

De manière générale, les surcoûts engendrés par l'inflation n'ont pas pu être réimpactés aux clients du Groupe au titre de l'année 2022.

Outre cette augmentation des coûts auxquels Milee est particulièrement exposée, l'entreprise a vu son environnement réglementaire et les attentes de ses clients se transformer, impactant fortement son cœur de métier : la distribution d'imprimés publicitaires.

En application de l'article 21 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, le gouvernement a pris les décrets d'application afin de mettre en place l'expérimentation du dispositif « Oui Pub » dans 14 territoires, et ce jusqu'au 30 avril 2025. Cette expérimentation prévoit que seules les boîtes-aux-lettres où est apposée une étiquette « Oui Pub » pourront recevoir des prospectus publicitaires, ce qui revient, de facto, à interdire la distribution de prospectus publicitaires sauf consentement exprès du consommateur.

Pour faire face à ces difficultés, le management du Groupe a établi un plan d'affaires reposant sur (i) une transformation de son activité de façon à compenser l'interruption de la distribution de prospectus traditionnels, notamment par le biais de la mise en place d'offres publicitaires ciblées et digitales (nouveau magazine 150€), (ii) le développement des offres courriers et colis, et (iii) l'optimisation des processus et des frais de structure.

Milee a en conséquence lancé début avril 2023 un site internet permettant de s'abonner à la réception papier et/ou digitale des catalogues promotionnels. En complément et pour répondre à l'impératif de défense de pouvoir d'achat des ménages, Milee adjoint à la distribution de catalogues, un nouveau magazine d'information centré sur les problématiques de consommation des Français. Ce nouveau média et la plateforme web qui l'accompagne prennent

le nom de « 150 euros ». A date Milee recense 8 millions d'abonnés.

Parallèlement dès le mois de mai 2023, un moratoire au titre du passif fiscal et social a été demandé à la CCSF Paca concernant les sociétés Milee et Hopps Group. Ce moratoire accepté et acté le 30 novembre 2023 porte sur un montant de 31.439.529,13 €.

Le 30 novembre 2023, Hopps E-Com, filiale de Hopps Group a signé avec un fonds luxembourgeois Ben Oldman S. à r. l (« BOP ») un financement par voie d'émission de 275 Obligations pour un montant total en principal de 27.500.000 euros.

Ces 275 Obligations simples émises par Hopps E-Com d'une valeur nominale de 100.000 euros, ont une date de maturité de trois ans à compter de la date d'émission des Obligations et un taux d'intérêt : 10% l'an, payable mensuellement.

Cette émission obligataire a notamment pour but de financer le remboursement d'une partie des comptes courants consentie par Hopps Group à Hopps E-Com à hauteur de 19.000.000 euros et les dépenses d'investissement de Hopps E-Com et ses filiales pour un montant de 3.000.000 euros. Le 1er décembre 2023, Hopps Group a procédé au remboursement pour 15 millions d'euros de son compte courant à Milee.

Ce prêt doit contribuer au processus de retournement de certaines sociétés. En parallèle, il pourrait être envisagé de céder certains actifs détenus par la société Hopps E-Com.

Afin de garantir les Obligations résultant du nouveau financement, l'accord de financement prévoit :

- la mise en fiducie de 100% des titres et des créances intragroupes détenues sur Hopps E-Com, Start'Hopps, Distri'Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) ;
- la mise en fiducie des créances intragroupe détenues par Hopps E-Com ou que Hopps E-Com viendra à détenir sur les filiales suivantes (ainsi que de leurs filiales, en ce compris les créances détenues par Hopps E-Com sur Log'Hopps et Colis Privé Maroc) et de 100% des titres des filiales suivantes détenus par Hopps E-Com (à l'exception d'une action ordinaire) : Yper, Hopps TBN2, Hopps TBN5, InEvents, Drive to Home, Happy Colis, et dans un second temps, Dispeo (une fois que la transmission universelle de patrimoine entre Hopps E-Com et Log'Hopps sera devenue effective) et les titres de Colis Privé Maroc (dès que cela raisonnablement possible),
- l'octroi d'une caution par la société Hopps Group en garantie des engagements pris par Hopps E-Com ;
- l'émission d'une action de préférence par Hopps E-Com, Start'Hopps, Distri'Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et que les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) au bénéfice de Ben Oldman,
- l'émission d'une action de préférence par Hopps E-Com au bénéfice de Hopps Group, lui conférant le droit de percevoir 99% des dividendes distribués par Hopps E-Com
- l'émission au profit de Ben Oldman par les sociétés InEvents et Drive to Home de bons de souscription d'actions (les « BSA ») à titre gratuit.

- Mise en place d'un moratoire avec la CCSF

Un moratoire a été demandé à la CCSF Paca concernant les sociétés Milec et Hopps Group pour respectivement 31,43 M€ et 4,60 M€. Ce moratoire porte sur :

les URSSAF PACA :

" 15,39 M€ pour Milec

le SIE Aix en Provence (TVA et IS 2022) :

" 13,12 M€ pour Milec

la C3S :

" 0,69 M€ pour Milec

les Apicil (Agirc / Arrco) :

" 2,15 M€ pour Milec

La commission s'est réunie le 20 octobre 2023 et a décidé un plan progressif en 36 mensualités.

Le compte courant avec Hopps Group était de 125 046 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et est passé à 150 728 milliers d'euros au 1er décembre 2023. Il est prévu qu'une partie de ce compte courant soit remboursé par compensation avec une distribution de dividendes de Milec à Distri'Hopps.

Notes relatives au bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	7 500 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 617 175		2 435 881
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	267 521		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	10 063 150		1 399 886
Installations générales, agenc., aménag.	8 696 352		153 607
Matériel de transport	122 972		20 537
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 198 232		1 028 490
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 359 813		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 708 039		2 602 520
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	67 376 108		3 309 855
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 038 318		2 131 093
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76 414 426		5 440 948
TOTAL GENERAL	181 239 640		10 479 348

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			7 500 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		4 944 757	64 108 299	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		267 521		
Installations techn., matériel et outillages ind.		4 934 473	6 528 563	
Installations générales, agencements divers		5 712 665	3 137 294	
Matériel de transport		120 751	22 757	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 309 938	3 916 784	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 359 813		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 705 160	13 605 398	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		50 045 118	20 640 845	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		605 326	10 564 085	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		50 650 444	31 204 930	
TOTAL GENERAL		75 300 361	116 418 626	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	3 909 247	937 500		4 846 747
Fonds commercial	37 381 121			37 381 121
Autres immobilisations incorporelles	26 519 230	1 358 354	4 112 329	23 765 255
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 809 597	2 295 854	4 112 329	65 993 122

Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	267 521		267 521	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 066 856	802 035	4 491 927	3 376 965
Installations générales, agenc. et aménag. divers	7 718 701	290 321	5 706 704	2 302 318
Matériel de transport	100 355	12 091	108 658	3 787
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 847 675	866 565	7 105 207	2 609 033
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 001 107	1 971 013	17 680 016	8 292 104
TOTAL GENERAL	91 810 705	4 266 866	21 792 346	74 285 225

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception	

Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.				36 012			-36 012
INCORPOREL.				36 012			-36 012

Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL				36 012			-36 012

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	36 012		36 012	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	36 012		36 012	
Provisions pour litiges	2 996 704	2 968 493	3 567 850	2 397 347
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 331 279	464 706	1 021 940	6 774 045
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	244 848	186 411	309 900	121 360
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 572 831	3 619 610	4 899 690	9 292 751
Dépréciations immobilisations incorporelles		2 890 181		2 890 181
Dépréciations immobilisations corporelles		3 030 032		3 030 032
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	17 330 990			17 330 990
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 324 627	245 089	166 582	1 403 134
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	18 655 618	6 165 302	166 582	24 654 338
TOTAL GENERAL	29 264 461	9 784 912	5 102 284	33 947 090
Dotations et reprises d'exploitation		2 758 977	2 173 042	
Dotations et reprises financières			957 699	
Dotations et reprises exceptionnelles		7 025 935	1 815 536	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 893 461	764 000	7 129 461
Autres immobilisations financières	2 670 624		2 670 624
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	34 000 293	34 000 293	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	467 620	467 620	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	77 691	77 691	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 074 170	5 074 170	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	268 884	268 884	
Groupe et associés	125 046 425	125 046 425	
Débiteurs divers	9 081 623	9 081 623	
Charges constatées d'avance	914 102	914 102	
TOTAL GENERAL	185 494 893	175 694 809	9 800 085

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 481 559
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	125 046 425

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	959 991	959 991		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 499 755	26 499 755		
Personnel et comptes rattachés	30 900 615	30 900 615		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 960 030	10 960 030		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	7 474 361	7 474 361		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 333 782	7 333 782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	661 328	661 328		
Groupe et associés	66 198	66 198		
Autres dettes	17 763 194	17 763 194		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	102 619 254	102 619 254		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Libellé	31/12/2022
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
*Clients - Factures à établir	4 865 011,97
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 865 011,97
AUTRES CREANCES	
*Rabais, remises, ristournes à obte	1 205 129,83
*Etat, produit à recevoir	268 884,29
TOTAL AUTRES CREANCES	1 474 014,12
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	6 339 026,09

Libellé	31/12/2022
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
*Fournisseurs - Factures non parven	9 461 022,28
*Fournisseurs - Fact.non parvenues	4 908 134,40
Fournisseurs factures non reçues lo	487 509,32
*Fournisseurs - Factures non parven	203 044,75
*Fournisseurs Groupe - Factures non	61 402,88
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	15 121 113,63
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	
*Fournisseurs - Factures non parven	659 346,02
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	659 346,02
AUTRES DETTES	
*Rabais, remises, ristournes et avo	3 885 388,34
TOTAL AUTRES DETTES	3 885 388,34
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
*Personnel - Rémunérations des dist	3 917 092,32
*Personnel - Dettes provisionnées p	15 303 160,28
*Personnel - Primes à payer	980 900,23
*Personnel - Autres charges à payer	557 801,32
*Personnel - Notes de frais à paye	0,87
*Organismes sociaux - Charges socia	3 979 974,90
*Autres charges à payer	308 265,45
*Etat, autres charges à payer	1 863 432,46
*Formation professionnelle continue	1 669 090,97
*Effort construction à payer	2 157 244,94
*Taxe d'apprentissage à payer	628 879,89
*Cotisations handicapés à payer	252 764,11
*Organic à payer	535 195,45
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	32 153 803,19
TOTAL CHARGES A PAYER	51 819 651,18

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2022

Libellé	31/12/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges constatées d'avance	914 101,81
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	914 101,81

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	62 500			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts	750 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	1 237 931	
Autres créances	125 046 425	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135 646	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 198	
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations		
Autres produits financiers	687 619	
Charges financières	555 196	

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-116 505 286
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-116 505 286
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	36 012	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		215 853 089
SOLDE		215 817 077
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		99 311 791

[illegible]

Les titres d'Adrexo production sont dépréciés à 100% .

Notes relatives au compte de résultat

PENALITES AMENDES	2 907 484	6712000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	6718800
CHARGES AUTRES DEPARTS	1 767 800	6718802
CHARGES LITIGES COLLECTIFS	1 185 535	6718803
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS INCORPORELS CEDES	525 097	6751000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS CORPORELS CEDES	1 916 244	6752000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS FINANCIERS CEDES	50 045 118	6756000
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	509 231	6788800
DOTATIONS AUX AMORTS EXCEPT - PROVISION SUR RISQUES	5 912 013	6871000 & 6875000
DOTATION PROV LITIGES SOCIAUX COLLECTIF	1 113 922	6875003

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 359 813	7718000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	525 097	7751000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	581 151	7752000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	353 164 414	7756000
REPRISES PROVISIONS AMORTISSEMENT	36 012	7872500
REPRISES PROV LITIGES COLLECTIFS	1 779 524	7875003

TOTAL	357 446 011
--------------	--------------------

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	715 501	7910000
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION ASSURANCE	89 414	7910050
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION PERSONNEL	874 870	7910064
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION AFEST	763 241	7910026
TRANSFERT REFACTURATION INTERNE	853 879	7919000

• .

• , ' |

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	%
Ventes de prestations de services	237 353 703		237 353 703	264 254 087	-10,18 %
Ventes de biens	11 051 030		11 051 030	8 624 410	28,14 %
Autres Produits	4 200		4 200	61 307	-93,15 %

TOTAL	248 408 933	248 408 933	272 939 804	-8,99 %
--------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------

Autres informations

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRE	374	
AGENT MAITRISE	385	
EMPLOYE	13 185	
TOTAL	13 944	

La Société MILEE a bénéficié d'un crédit Impôt recherche de 77 691 euros.

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Déclaration au 31/12/2022

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
HOPPS GROUP	SAS	22 402 432	100,00 %

La société Milee est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Hopps Group au 1^{er} janvier 2018.

Le déficit reportable de la Société Milee s'élève à 241 761 325 euros.

GROUPE Hopps : Engagements hors bilan 31.12.2022

<u>Engagements Donnés</u>	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Acte de cautionnement de Hopps Group en faveur du fournisseur Bulteau System en date du 22 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de relations commerciales relatives à l'achat de machines et consommables d'emballage pour le compte des filiales Adrexo, Adrexo Productions et Dispeo. Le montant de la caution s'élève à 100 000 € HT.	100 000
Garantie à première demande de la société Hopps Group signée le 14.11.2022 pour le paiement de loyers au titre des contrats de location longue durée de véhicules automobiles pour ses filiales Watts, Pataugas, Dispeo, Milee, DTH, LSP pour un montant maximal de 1 500 000 €.	1 500 000
<u>Redevances de contrat de location financement restant à courir</u>	
TOTAL	1 600 000
<u>Engagements Reçus</u>	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et d' Adrexo à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour un an à compter du 20 avril 2017, il est renouvelable pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000
Seconde garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et d' Adrexo à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour un an à compter du 16 novembre 2018, il est renouvelable pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille

AUDITA

25, rue Sylvabelle
13006 Marseille

Milee

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à direction
et conseil de surveillance.
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Defense Cedex.
Capital de 3 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 193

Audita
Société par actions spécialisée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 8 030 euros - RCS Marseille 442 724 704

Milee

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS Aix en Provence 315 549 352

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société Milee

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société Milee relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – Continuité » et dans la note « Evénements post-clôture » de l'annexe, la situation de trésorerie de la société s'est fortement dégradée au cours de l'exercice 2023. La continuité de son exploitation, appréciée sur la base des prévisions établies par la société, reste subordonnée à plusieurs hypothèses dont la réalisation est incertaine, notamment la transformation du business-model de la société et la capacité de la société-mère du groupe, la société Hopps Group, à apporter son soutien.

Cette capacité de soutien de la société-mère du groupe reste elle-même subordonnée à des hypothèses décrites dans la note « Evénements post-clôture » de l'annexe, dont la réalisation reste également incertaine.

Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue des actions mises en œuvre et des hypothèses retenues par la société et son groupe, dont les réalisations restent par définition incertaines, qui pourraient s'inscrire dans un calendrier ne permettant pas de disposer des ressources nécessaires en adéquation avec les prévisions établies.

Par ailleurs, comme indique dans la note « Règles et méthodes comptables – Compte courant avec Hopps Group », votre société détient sur Hopps Group une créance pour un montant de 125 046 milliers d'euros dont le caractère recouvrable est conditionné :

- par la capacité de Hopps Group à dégager une rentabilité suffisante, notamment dans le cadre de sa reorganisation opérationnelle (« diagonale e-commerce ») et des cessions d'actifs envisagées à court terme (décrite dans le paragraphe « Evénements post-clôture » de l'annexe),
- à défaut, par la capacité de votre société à dégager suffisamment de résultat distribuable pour permettre à Hopps Group de procéder à l'apurement de cette créance.

Il résulte de cette situation des incertitudes significatives susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation de la société. En cas de dénouement défavorable des actions mises en œuvre, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier, ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

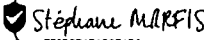
Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prévus par les statuts, les documents définitifs et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

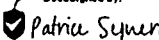
Les Commissaires aux comptes

Mazars
Marseille, le 20 décembre 2023

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5

Stéphane Marfisi
Associé

Audita
Marseille, le 20 décembre 2023

DocuSigned by:

0002786F5331408

Patrice Sejnera
Associé

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 500 000	7 500 000		3 590 753
Concessions, brevets et droits similaires	26 097 176	24 002 182	2 094 994	2 409 491
Fonds commercial	38 011 123	37 381 121	630 002	2
Autres immobilisations incorporelles				307 331
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	6 528 563	5 527 995	1 000 568	2 996 293
Autres immobilisations corporelles	7 076 835	5 794 141	1 282 694	2 350 825
Immobilisations en cours				1 359 813
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	20 640 845	17 330 990	3 309 855	50 045 118
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 893 461		7 893 461	6 411 902
Autres immobilisations financières	2 670 624		2 670 624	2 626 416
ACTIF IMMOBILISE	116 418 626	97 536 429	18 882 197	72 097 945
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 073 854		2 073 854	3 083 690
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	34 000 293	1 403 134	32 597 159	47 333 254
Autres créances	140 016 414		140 016 414	18 284 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	16 740 071		16 740 071	9 218 234
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	914 102		914 102	685 402
ACTIF CIRCULANT	193 744 734	1 403 134	192 341 599	78 605 486
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	310 163 360	98 939 563	211 223 797	150 703 430

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-117 541 298	-49 922 420
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	215 853 089	-67 618 878
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		36 012
CAPITAUX PROPRES	99 311 791	-116 505 286
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 518 707	3 241 552
Provisions pour charges	6 774 045	7 331 279
PROVISIONS	9 292 751	10 572 831
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	959 991	435 280
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		28 175 768
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 499 755	30 012 141
Dettes fiscales et sociales	56 668 788	160 242 415
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	661 328	2 002 554
Autres dettes	17 829 392	35 767 726
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	102 619 254	256 635 885
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	211 223 797	150 703 430

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	11 051 030		11 051 030	8 624 410
Production vendue de services	237 357 903		237 357 903	264 315 395
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	248 408 933		248 408 933	272 939 804
Production stockée				
Production immobilisée			358 535	378 149
Subventions d'exploitation			2 483 230	1 227 051
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 469 947	6 947 685
Autres produits			908 013	575 058
PRODUITS D'EXPLOITATION			257 628 659	282 067 747
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			51 502	-116 059
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			125 152 118	122 992 057
Impôts, taxes et versements assimilés			3 394 284	6 584 395
Salaires et traitements			157 378 052	163 515 858
Charges sociales			37 104 516	34 632 903
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 266 866	4 531 765
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			245 089	105 624
Dotations aux provisions			2 513 888	2 030 812
Autres charges			3 964 669	2 993 530
CHARGES D'EXPLOITATION			334 070 986	337 270 886
RESULTAT D'EXPLOITATION			-76 442 327	-55 203 139
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			673 619	
Autres intérêts et produits assimilés			30 640	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			957 699	161 916
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 661 958	161 916
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 005 800	9 064 693
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 005 800	9 064 693
RESULTAT FINANCIER			656 158	-8 902 777
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-75 786 169	-64 105 916

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 359 813	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	354 270 662	420 972
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 815 536	1 206 599
PRODUITS EXCEPTIONNELS	357 446 011	1 627 571
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 862 819	3 767 835
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 995 689	386 372
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	7 025 935	1 105 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 884 444	5 259 894
RESULTAT EXCEPTIONNEL	291 561 567	-3 632 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-77 691	-119 361
TOTAL DES PRODUITS	616 736 628	283 857 234
TOTAL DES CHARGES	400 883 539	351 476 112
BENEFICE OU PERTE	215 853 089	-67 618 878

Faits significatifs, règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 211 223 797 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de compte, dégageant un bénéfice de 215 853 089 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Sauf indication contraire, tous les montants sont supposés en euros.

Activité de la société :

Milice est le leader privé de la distribution d'imprimés publicitaires et de courriers adressés en France. La société a également une activité de livraison de colis et est spécialiste des solutions de proximité notamment avec le lancement en 2021 du Drive to Home, sa solution logistique locale destinée aux enseignes. Le 16 septembre 2022, la dénomination sociale de la société Adrevo a été remplacée par la dénomination Milice, compte tenu du nouveau positionnement de la société. La société conserve à date à titre de noms commerciaux : Adrevo et Last Smile Partner.

Faits marquants :

Vente de Colis Privé Group à CMA CGM, via sa filiale CEVA Logistics
Le 7 avril 2022, Milice, Hopps Group et Distri Hopps ont cédé l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Colis Privé Group à la société Ceva Freight Holdings France SAS, filiale à 100% de la société CMA CGM. Dans ce cadre, Milice a cédé à la société Ceva Freight Holdings France SAS la totalité des actions détenues dans la société Colis Privé Group, après avoir apporté la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Colis Privé France à la société Colis Privé Group, à la suite de la mainlevée des fiduciaires portant sur les actions émises par Colis Privé France.
Le prix de cession des actions de la société Colis Privé Group, a permis au Groupe Hopps et ses filiales de rembourser l'intégralité des créances garanties par les fiduciaires portant sur les titres de Colis Privé France. Il a également permis de rembourser toutes les dettes bancaires, obligataires, fiscales et sociales dues par Hopps Group et Milice. Les prêts intragroupes mis en place entre Hopps Group et Milice et Hopps Group et Distri Hopps ont également été remboursés.
Cette vente a généré une plus-value pour Milice, qui a permis de restaurer ses capitaux propres, qui sont devenus positifs à la date d'arrêté des comptes.

Acquisition de fonds de commerce :

Milice a acquis le 30 juin 2022 trois fonds de commerce de commerce de sociétés JBKIDS, D Pub et Distripub.

Drive to Home :

Distri Hopps a cédé à Milice l'intégralité du capital social de la société Hopps TBN1 (nouvellement dénommée Drive to Home) le 20 juillet 2022 à sa valeur nominale, soit 1000 €. Le 25 juillet 2022, Milice a augmenté le capital social de cette société de 399,000 € afin qu'elle dispose de la capacité financière nécessaire pour exploiter l'activité « Drive to Home » qui était exploitée par Milice. Le 17 octobre 2022, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale Hopps TBN1 par Drive to Home. Le 31 décembre 2022, Milice a décidé d'effracter un apport partiel d'actifs de sa branche d'activité de livraison de courses alimentaires à domicile exploitée sous l'enseigne « Drive to Home ». L'apport a été réalisé à la valeur nette comptable. En rémunération de cet apport, Milice a bénéficié de 1,406,250 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale. Le capital social de Drive to Home a ainsi été augmenté de 1 406,250 euros, portant celui-ci de 400,000 euros à 1 806 250 euros. La société Drive to Home a également acquis, le 29 juillet 2022, l'intégralité du capital social de la société

Atommarket, SARL, au capital de 30.000 €, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 801 934 803. Cette société a été absorbée par Drive to Home au 2 mai 2023 dans le cadre d'une TUP.

Last Smile Partner :

Hopps Group a cédé à Milee l'intégralité du capital social de la société Hopps TBN3 (nouvellement dénommée Last Smile Partner) le 11 octobre 2022 à sa valeur nominale, soit 1000 €.

Le 17 octobre 2022, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale Hopps TBN3 par Last Smile Partner.

Le 21 octobre 2022, Milee a augmenté le capital social de cette société de 1 499 000 euros.

Dénomination sociale :

Le 16 septembre 2022, la dénomination sociale de la société Adrexo a été remplacée par la dénomination Milee, compte tenu du nouveau positionnement de la société. La société conserve à date à titre de noms commerciaux : Adrexo et Last Smile Partner.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général et ses modifications ultérieures sans aucune dérogation, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,

- Indépendance des exercices,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants exprimés sont en euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes annuels ont été établis sur le principe de continuité d'exploitation au regard de la situation prévisionnelle de trésorerie sur les 12 mois suivant la clôture.

La cession des titres Cofis prive au cours du premier semestre 2022 décrites ci-après dans la note " Faits significatifs" a permis à Hopps Group, DisitHopps et Adexo de se désendetter, de reconstruire leurs fonds propres et de disposer d'une ressource ayant permis de financer leurs activités opérationnelles sur l'exercice 2022 et au groupe de réaliser des acquisitions ciblées en lien avec la diversification de ses activités. Ces nouvelles activités sur des marchés jugés prometteurs ont vocation à permettre au groupe d'assurer sa continuité dans un contexte économique et réglementaire difficile pour Millec sa principale filiale.

Au cours de l'année 2023, compte tenu des pertes réalisées par Millec, le management du Groupe :

- a démarré des recherches de financements dès le début de l'année 2023 qui ont abouti le 30 novembre 2023 à l'octroi d'un prêt d'un montant de 27,5 millions d'euros en principal, (voir Note « Evénements post clôture »)

- a établi un plan d'actions visant à transformer son activité de façon à compenser l'interruption de la distribution de prospectus traditionnels, notamment par le biais de la mise en place d'offres publicitaires ciblées et digitales (nouveau magazine « 150c »), le développement des offres courtes et colts, et prévoyant une optimisation des processus et des frais de structure

- a négocié et obtenu des modalités fiscales et sociales pour les sociétés Hopps Group et Millec pour un montant total de 36 millions d'euros, (voir Note « Evénements post clôture »),

- a engagé des recherches d'investisseurs sur certaines de ses activités,

- a cédé la marque Palangas à un repreneur,

- a engagé une réflexion sur les moyens d'organiser à court terme la cession d'autres actifs jugés non stratégiques.

(Concernant le nouveau financement obtenu le 30 novembre 2023 (détail dans la note " Evénement post clôture") celui-ci s'appuie sur la dynamique créée par les acquisitions de ces derniers mois (Happy Colts, Yper, Invenet

Easy Transac, the OZ), et sur les sociétés historiques du groupe (Dispeco, Colis Privé Maroc, Drive to Home).

Il a vocation à désendetter cette diagonale vis-à-vis de Hopps Group, et à contribuer au développement et au retournement de la société Milee attendus du lancement en avril 2023, de son nouveau modèle basé sur la création du magazine « 150€ » dont l'objet est de palier à la décroissance continue de la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés en boîte aux lettres.

La trésorerie de Milee fait l'objet d'une convention de centralisation avec Hopps Group.

La situation de trésorerie du Groupe à fin décembre 2022 était de 55 741 milliers d'euros. Elle s'est fortement dégradée en 2023 et était au 1er décembre 2023 de 12 057 milliers d'euros.

Au-delà de cette date, la continuité de l'exploitation de la société Milee reste subordonnée au succès de la transformation du business-model de la société et à la capacité de sa société mère tête de groupe, Hopps Group, à lui apporter son soutien financier. Cette capacité reste subordonnée :

- au succès de la diagonale e-commerce en cours de mise en place, et
- à la réalisation à court terme de cessions d'actifs, ou
- à l'obtention de nouveaux financements si ces dernières hypothèses n'étaient pas confirmées.

A défaut, la continuité de l'exploitation pourrait être compromise.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC.

Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Durée Méthode

Logiciels inférieurs à 15 000 euros --> 1 an Linéaire

Logiciels supérieurs à 15 000 euros --> 5 ans Linéaire

Logiciels développés en interne --> 3 ans Linéaire

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis le premier janvier 2005. Concernant les fonds de commerce, une provision peut être constituée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable. Cette valeur économique est déterminée sur la base d'une estimation des flux futurs de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 05-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Les modes et durées sont les suivantes :

Durée Méthode

Construction --> 20 ans Linéaire

Agencements techniques --> 5 à 8 ans Linéaire

Matériel technique --> 5 à 8 ans Linéaire

Véhicules --> 3 à 5 ans Linéaire

Autres matériels et mobiliers --> 3 à 8 ans Linéaire

DEPRECIATION DES ACTIFS A LONG TERME

La société examine à la date de clôture les événements ou les modifications de circonstances susceptibles de conduire à déprécier de ses actifs à long terme, comprenant notamment les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles. Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle de l'actif à long terme est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels et corporels acquis ou développés devenus sans objet ont été dépréciés pour un montant de 5,920 milliers d'euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPANTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur des avantages futurs de la société est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence pour les titres de participations et les comptes courants. Dans la mesure où un indice de perte de valeur est survenu, un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2022. Ce test de dépréciation a été réalisé pour la filiale Adrexo Productions et repose sur des données prévisionnelles sur la base d'un budget à 3 ans et sur des hypothèses reposant sur des estimations faites par le management au moment de la clôture.

Les titres de participation détenus d'Adrexo Productions sont totalement dépréciés depuis le 31 décembre 2020 pour un montant de 17 331 milliers d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture.

PENALITE DE RETARD 1% LOGEMENT

Milléc (ex Adrexo) est assujéti à la contribution effort-construction à hauteur de 0,45% des rémunérations de l'exercice précédent et versait cette somme à un organisme collecteur agréé jusqu'en 2017. Pour les exercices 2018, 2019 et 2022 la société a comptabilisé les contributions pour un montant de 2,1 M€ mais n'a pas décaissé ces sommes à ce jour. La société a toutefois régularisé et payé les annués 2020 et 2021.

Au regard de sa situation financière, Milléc avait pris contact avec l'organisme collecteur qui lui avait assuré que seule l'Administration Fiscale pouvait imposer le versement de pénalités de retard et que cette sanction n'a encore jamais été infligée à une entreprise en difficultés financières. En conséquence, aucune provision pour pénalités de retard a été provisionnée au 31 décembre 2022 concernant le non-versement de l'effort construction.

EVALUATION DES DETTES ET DES CREANCES

Les dettes et les créances sont évaluées à leur valeur nominale. L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs milliers de clients.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité. Ce risque est apprécié en prenant en considération le risque spécifique lié au client et l'antériorité de la créance.

CESSION DES CREANCES CLIENT AU FACTOR

La société dispose d'un contrat d'affacturage par lequel les balances de comptes clients sont cédées par subrogation conventionnelle sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. Les créances cédées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 24,8 millions.

AUTRES CREANCES

Le poste « autre créances » enregistre les flux principaux suivants :

- La créance liée à la TVA déductible,
- Le crédit de TVA non remboursé à la clôture de l'exercice
- Les avances et acomptes faits aux fournisseurs,
- Les retenues de garantie du factor,
- Le compte courant débiteur.

COMPTE COURANT AVEC HOPPS GROUP

Dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du groupe Hopps, la société Milee a transféré une partie significative de ses disponibilités à la société Hopps Group.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2022, la position du compte courant de trésorerie avec la société Hopps Group, affichait un encours débiteur de 125 046 milliers d'euros. Depuis cette date, l'encours moyen du compte courant a progressé et ce dernier affiche une position devenue débitrice de 150 728 milliers d'euros au 1^{er} décembre 2023.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables du règlement CRC 00-06. Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

PROVISION POUR RETRAITE

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite depuis 1995.

Le Groupe a fait effectuer une évaluation actuarielle de ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, en cas de départs volontaires, en date du 31 décembre 2022

Les droits acquis par les salariés sont issus de l'application de la convention collective applicable (Publicité) et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- un taux annuel d'actualisation financière de 3,20 %.

- un taux annuel d'inflation : 2.00 %,
- un taux d'augmentation des salaires : 1 %,
- un taux de mortalité correspondant aux tables INSIE I/HF 2016-18, distinguant hommes et femmes,
- un âge de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les non-cadres,
- l'application d'un taux de charges sociales patronales spécifique à chaque catégorie de salariés et à chaque société et appliqué au montant brut de l'engagement,
- un taux de rotation du personnel calculé par société, fonction de l'âge du salarié ou de l'ancienneté pour la seule population des distributeurs, et déterminé à partir des seuls cas de démission effectivement constatés sur les trois derniers exercices.

CHIFFRE D'AFFAIRES - RECONNAISSANCE DU REVENU

Les produits liés aux prestations effectuées et les charges relatives sont comptabilisés lors de la réalisation de la prestation de distribution ou de livraison.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts rémunération le compte courant de la société avec Flopps Group et l'impact des écarts actuariels relative à la provision pour indemnités de départ à la retraite :

Aucun dividende n'a été reçu des filiales en 2021 et en 2022.

Au 31 décembre 2021, Milice enregistrait dans ses comptes un emprunt intragroupe pour un montant total de 28 127 milliers d'euros, rémunéré à un taux de 8,5% correspondant à une quote-part de l'emprunt obligataire de 86m€ souscrit auprès de RMF Financier Holding SARL, par Flopps Group .

Dans les comptes clos au 31 décembre 2021, Milice enregistrait une charge d'intérêts de 8,3m€ au titre de cet emprunt intragroupe, dont 5,9m€ correspondant une quote-part de la prime de remboursement due par Flopps Group au titre de l'emprunt obligataire de 86m€, restructurée au prorata de la quote-part du financement dont la société Milice bénéficiait à travers ce prêt intragroupe.

Sur décision du management, la quote-part de prime de remboursement de l'emprunt obligataire n'a pas été restructurée à Milice en 2022.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 291 562 milliers d'euros correspond essentiellement à la plus-value de cession des titres Coils Privé Group (voir Note Frais Marquants) et à la dépréciation d'éléments d'actifs immobilisés devenus sans objets pour -5 920 milliers d'euros.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Le détail de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas indiqué pour des raisons de confidentialité car cela reviendrait à donner des informations nominatives.

Evenements Post Clôture

- Création de la diagonale Hopps Ecommerce par Hopps Group ("Diagonale E-Commerce")

En juillet 2023, le Groupe Hopps a reorganisé ses activités autour de deux pôles stratégiques : les activités de e-commerce et de e-logistique d'une part regroupées sur Hopps-Ecom, et les activités de démarchage publicitaire et de marketing digital d'autre part

Hopps-Ecom est désormais une sous-holding d'Hopps-Group détenant directement ou indirectement toutes les filiales assurant les activités e-commerce et e-livraison du Groupe Hopps (The Oz, Easytransac Services, Dispeco, Yper, Drive to Home, Happy Colis, et Colis Privé Maroc)

Cette diagonale e-commerce se positionne aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur et offre ainsi un modèle intégré : mise en place de plateformes logistiques (de sites e-marchand), gestion quotidienne automatisée des commandes (avec des solutions d'intermédiation entre e-commerçants et logisticiens), solutions d'encaissement et de paiements (solutions cashless, 3 fois sans frais), gestion et suivi des livraisons (notamment sur le dernier kilomètre) etc.

- Nouveaux financements obtenus en 2023

Afin d'assurer le financement du groupe, le groupe s'est mis en position de recherche de financement active dès le début de l'année 2023.

Dans un contexte de poursuite de la décroissance de la distribution d'imprimés publicitaires non ciblés en boîte aux lettres, Milee a été particulièrement affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. Ces difficultés ont également impacté sa société mère Hopps Group et l'ensemble du Groupe. En particulier, Milee a subi une forte hausse de ses coûts de distribution :

- augmentation du coût des transports avec la hausse du prix du carburant ;
- augmentation du coût de la matière première de l'imprimé publicitaire avec des difficultés de fourniture et d'acheminement depuis les principales sources d'approvisionnement ;
- hausse des salaires générant 9 millions d'euros de coûts supplémentaires ;
- augmentation des coûts liés à l'immobilier locatif du groupe

De manière générale, les surcoûts engendrés par l'inflation n'ont pas pu être réimpactés aux clients du Groupe au titre de l'année 2022

Outre cette augmentation des coûts auxquels Milee est particulièrement exposée, l'entreprise a vu son environnement réglementaire et les attentes de ses clients se transformer, impactant fortement son cœur de métier : la distribution d'imprimés publicitaires.

En application de l'article 21 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, le gouvernement a pris les décrets d'application afin de mettre en place l'expérimentation du dispositif « Oui Pub » dans 14 territoires, et ce jusqu'au 30 avril 2025. Cette expérimentation prévoit que seules les boîtes-aux-lettres où est apposée une étiquette « Oui Pub » pourront recevoir des prospectus publicitaires, ce qui revient, de facto, à interdire la distribution de prospectus publicitaires sauf consentement exprès du consommateur.

Pour faire face à ces difficultés, le management du Groupe a établi un plan d'affaires reposant sur (i) une transformation de son activité de façon à compenser l'interruption de la distribution de prospectus traditionnels, notamment par le biais de la mise en place d'offres publicitaires ciblées et digitales (nouveau magazine 150€), (ii) le développement des offres courriers et colis, et (iii) l'optimisation des processus et des frais de structure.

Milee a en conséquence lancé début avril 2023 un site internet permettant de s'abonner à la réception papier et/ou digitale des catalogues promotionnels. En complément et pour répondre à l'impératif de défense de pouvoir d'achat des ménages, Milee adjoint à la distribution de catalogues, un nouveau magazine d'information centré sur les problématiques de consommation des Français. Ce nouveau média et la plateforme web qui l'accompagne prennent

le nom de « 150 euros ». A date Mitec recense 8 millions d'abonnés.
Parallèlement dès le mois de mai 2023, un moratoire au titre du passif fiscal et social a été demandé à la CCSP.
Peca concernant les sociétés Mitec et Hopps Group. Ce moratoire accepte et acte le 30 novembre 2023 porte sur un montant de 31,439 529,13 €.

Le 30 novembre 2023, Hopps F-Com, filiale de Hopps Group a signé avec un fonds luxembourgeois Ben Oldman S. à r l (« BSA ») un financement par voie d'émission de 275 Obligations pour un montant total en principal de 27,500,000 euros
Ces 275 Obligations simples émises par Hopps F-Com d'une valeur nominale de 100,000 euros, ont une date de maturité de trois ans à compter de la date d'émission des obligations et un taux d'intérêt : 10% l'an, payable mensuellement.
Cette émission oblige à notamment pour but de financer le remboursement d'une partie des comptes courants consentie par Hopps Group à Hopps F-Com a hauteur de 19,000,000 euros et les dépenses d'investissement de Hopps F-Com et ses filiales pour un montant de 3,000 000 euros. Le 1er décembre 2023, Hopps Group a procédé au remboursement pour 15 millions d'euros de son compte courant à Mitec.
Ce prêt doit contribuer au processus de retournement de certaines sociétés. En parallèle, il pourrait être envisagé de céder certains actifs détenus par la société Hopps F-Com

Afin de garantir les Obligations résultant du nouveau financement, l'accord de financement prévoit :

- la mise en fiducie de 100% des titres et des créances intragroupes détenues sur Hopps F-Com, Start Hopps, District Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) ,
- la mise en fiducie des créances intragroupe détenues par Hopps F-Com ou que Hopps F-Com viendra à détenir sur les filiales suivantes (ainsi que de leurs filiales, en ce compris les créances détenues par Hopps F-Com sur Log Hopps et Collis Privé Maroc) et de 100% des titres des filiales suivantes détenus par Hopps F-Com (à l'exception d'une action ordinaire) : Yper, Hopps TBM2, Hopps TBM5, Intivents, Drive to Home, Happy Collis, et dans un second temps, Dispo (une fois que la transmission universelle de patrimoine entre Hopps F-Com et Log Hopps sera devenue effective) et les titres de Collis Privé Maroc (des que cela raisonnablement possible),

- l'octroi d'une caution par la société Hopps Group en garantie des engagements pris par Hopps F-Com :

- l'émission d'une action de préférence par Hopps F-Com, Start Hopps, District Hopps et 150 € Newco (pour cette dernière, une fois qu'elle sera créée et que les actifs afférents à 150€ Magazine lui auront été transférés) au bénéfice de Ben Oldman,

- l'émission d'une action de préférence par Hopps F-Com au bénéfice de Hopps Group, lui conférant le droit de percevoir 99% des dividendes distribués par Hopps F-Com

- l'émission au profit de Ben Oldman par les sociétés Intivents et Drive to Home de bons de souscription d'actions (les « BSA ») à titre gratuit.

- Mise en place d'un moratoire avec la CCSP

Un moratoire a été demandé à la CCSF Paca concernant les sociétés Milee et Hopps Group pour respectivement 31,43 M€ et 4,60 M€. Ce moratoire porte sur :

les URSSAF PACA :

" 15,39 M€ pour Milee

le SIE Aix en Provence (TVA et IS 2022) :

" 13,12 M€ pour Milee

la C3S :

" 0,69 M€ pour Milee

les Apicil (Agirc / Arrco) :

" 2,15 M€ pour Milee

La commission s'est réunie le 20 octobre 2023 et a décidé un plan progressif en 36 mensualités.

Le compte courant avec Hopps Group était de 125 046 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et est passé à 150 728 milliers d'euros au 1er décembre 2023. Il est prévu qu'une partie de ce compte courant soit remboursé par compensation avec une distribution de dividendes de Milee à DistriHopps.

Notes relatives au bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	7 500 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 617 175		2 435 881
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	267 521		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	10 063 150		1 399 886
Installations générales, agenc., aménag.	8 696 352		153 607
Matériel de transport	122 972		20 537
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 198 232		1 028 490
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 359 813		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 708 039		2 602 520
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	67 376 108		3 309 855
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 038 318		2 131 093
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76 414 426		5 440 948
TOTAL GENERAL	181 239 640		10 479 348

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			7 500 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		4 944 757	64 108 299	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.	267 521			
Installations techn., matériel et outillages ind.	4 934 473		6 528 563	
Installations générales, agencements divers	5 712 665		3 137 294	
Matériel de transport	120 751		22 757	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 309 938		3 916 784	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 359 813			
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 705 160		13 605 398	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	50 045 118		20 640 845	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	605 326		10 564 085	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 650 444		31 204 930	
TOTAL GENERAL	75 300 361		116 418 626	

Amortissements

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	3 909 247	937 500		4 846 747
Fonds commercial	37 381 121			37 381 121
Autres immobilisations incorporelles	26 519 230	1 358 354	4 112 329	23 765 255
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 809 597	2 295 854	4 112 329	65 993 122
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	267 521		267 521	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 066 856	802 035	4 491 927	3 376 965
Installations générales, agenc. et aménag. divers	7 718 701	290 321	5 706 704	2 302 318
Matériel de transport	100 355	12 091	108 658	3 787
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 847 675	866 565	7 105 207	2 609 033
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 001 107	1 971 013	17 680 016	8 292 104
TOTAL GENERAL	91 810 705	4 266 866	21 792 346	74 285 225

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.				36 012			-36 012
INCORPOREL.				36 012			-36 012

Terrains
 Construct.
 - sol propre
 - sol autrui
 - installations
 Install. Tech.
 Install. Gén.
 Mat. Transp.
 Mat bureau
 Embal récup.

CORPOREL.					
Acquis. titre					
TOTAL			36 012		-36 012

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
 Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	36 012		36 012	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	36 012		36 012	
Provisions pour litiges	2 996 704	2 968 493	3 567 850	2 397 347
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 331 279	464 706	1 021 940	6 774 045
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	244 848	186 411	309 900	121 360
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 572 831	3 619 610	4 899 690	9 292 751
Dépréciations immobilisations incorporelles		2 890 181		2 890 181
Dépréciations immobilisations corporelles		3 030 032		3 030 032
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	17 330 990			17 330 990
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 324 627	245 089	166 582	1 403 134
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	18 655 618	6 165 302	166 582	24 654 338
TOTAL GENERAL	29 264 461	9 784 912	5 102 284	33 947 090
Dotations et reprises d'exploitation		2 758 977	2 173 042	
Dotations et reprises financières			957 699	
Dotations et reprises exceptionnelles		7 025 935	1 815 536	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts	7 893 461	764 000	7 129 461	
Autres immobilisations financières	2 670 624		2 670 624	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	34 000 293	34 000 293		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	467 620	467 620		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	77 691	77 691		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 074 170	5 074 170		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	268 884	268 884		
Groupe et associés	125 046 425	125 046 425		
Débiteurs divers	9 081 623	9 081 623		
Charges constatées d'avance	914 102	914 102		
TOTAL GENERAL	185 494 893	175 694 809	9 800 085	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 481 559			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés	125 046 425			
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	959 991	959 991		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 499 755	26 499 755		
Personnel et comptes rattachés	30 900 615	30 900 615		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 960 030	10 960 030		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	7 474 361	7 474 361		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 333 782	7 333 782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	661 328	661 328		
Groupe et associés	66 198	66 198		
Autres dettes	17 763 194	17 763 194		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	102 619 254	102 619 254		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Libellé	31/12/2022
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
*Clients - Factures à établir	4 865 011,97
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 865 011,97
AUTRES CREANCES	
*Rabais, remises, ristournes à octier	1 205 129,83
*Etat, produit à recevoir	268 884,29
TOTAL AUTRES CREANCES	1 474 014,12
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	6 339 026,09

Libellé	31/12/2022
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	
*Fournisseurs - Factures non parven	9 461 022,28
*Fournisseurs - Fact non parvenues	4 908 134,40
Fournisseurs factures non reçues lo	487 509,32
*Fournisseurs - Factures non parven	203 044,75
*Fournisseurs Groupe - Factures non	61 402,88
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	16 121 113,63
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	
*Fournisseurs - Factures non parven	659 346,02
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	659 346,02
AUTRES DETTES	
*Retenues, remises, ristournes et avo	3 885 388,34
TOTAL AUTRES DETTES	3 885 388,34
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
*Personnel - Rémunérations des dat	3 917 092,32
*Personnel - Dettes provisionnées p	15 303 160,28
*Personnel - Primes à payer	960 900,23
*Personnel - Autres charges à payer	557 801,32
*Personnel - Notes de frais à paye	0,87
*Organismes sociaux - Charges socia	3 979 974,90
*Autres charges à payer	308 265,45
*Etat, autres charges à payer	1 663 432,46
*Formation professionnelle continue	1 689 090,97
*Effort construction à payer	2 157 244,94
*Taxe d'apprentissage à payer	628 879,89
*Cotisations handicapés à payer	252 764,11
*Organic à payer	535 195,45
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	32 153 803,19
TOTAL CHARGES A PAYER	51 819 051,18

Charges et produits constatés
d'avance

Déclaration au 31/12/2022

Libellé	31/12/2022
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges constatées d'avance	914 101,81
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	914 101,81

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2022

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	62 500			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts	750 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	1 237 931	
Autres créances	125 046 425	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135 646	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 198	
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations		
Autres produits financiers	687 619	
Charges financières	555 196	

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-116 505 286
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-116 505 286
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	36 012	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		215 853 089
SOLDE		215 817 077
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		99 311 791

[illegible]

Les titres d'Adrexo production sont dépréciés à 100% .

Notes relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Déclaration au 31/12/2022

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES AMENDES	2 907 484	6712000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	6718800
CHARGES AUTRES DEPARTS	1 767 800	6718802
CHARGES LITIGES COLLECTIFS	1 185 535	6718803
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS INCORPORELS CEDES	525 097	6751000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS CORPORELS CEDES	1 916 244	6752000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS FINANCIERS CEDES	50 045 118	6756000
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	509 231	6788800
DOTATIONS AUX AMORTS EXCEPT - PROVISION SUR RISQUES	5 912 013	6871000 & 6875000
DOTATION PROV LITIGES SOCIAUX COLLECTIF	1 113 922	6875003
TOTAL	65 884 444	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 359 813	7718000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	525 097	7751000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	581 151	7752000
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	353 164 414	7756000
REPRISES PROVISIONS AMORTISSEMENT	36 012	7872500
REPRISES PROV LITIGES COLLECTIFS	1 779 524	7875003
TOTAL	357 446 011	

Transfert de charges

Déclaration au 31/12/2022

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	715 501	7910000
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION ASSURANCE	89 414	7910050
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION PERSONNEL	874 870	7910064
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION AFEST	763 241	7910026
TRANSFERT REFACTURATION INTERNE	853 879	7919000
TOTAL		3 296 905

Ventilation du chiffre d'affaires

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	%
Ventes de prestations de services	237 353 703		237 353 703	264 254 087	-10,18 %
Ventes de biens	11 051 030		11 051 030	8 624 410	28,14 %
Autres Produits	4 200		4 200	61 307	-93,15 %

TOTAL	248 408 933	248 408 933	272 939 804	-8,99 %
-------	-------------	-------------	-------------	---------

Autres informations

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRE	374	
AGENT MAITRISE	385	
EMPLOYE	13 185	
TOTAL		13 944

Autres informations

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRE	374	
AGENT MAITRISE	385	
EMPLOYE	13 185	
TOTAL		13 944

SUP - MILEE
1330 av. Guilibert de la Lauzière
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Credit impot recherche

Déclaration au 31/12/2022

La Société MILEE a bénéficié d'un crédit Impôt recherche de 77 691 euros.

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Déclaration au 31/12/2022

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
HOPPS GROUP	SAS	22 402 432	100,00 %

La société Milee est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Hopps Group au 1^{er} janvier 2018.

Le déficit reportable de la Société Milee s'élève à 241 761 325 euros.

Engagements hors bilan

Déclaration au 31/12/2022

GROUPE Hopps : Engagements hors bilan 31.12.2022

Engagements Donnés	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Acte de cautionnement de Hopps Group en faveur du fournisseur Bu Teau System en date du 22 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de relations commerciales relatives à l'achat de machines et consommables d'emballage pour le compte des filiales Adreco, Adreco Productions et Dispro. Le montant de la caution s'élève à 100 000 CHF.	100 000
Garantie à première demande de la société Hopps Group signée le 14.11.2022 pour le paiement des loyers au titre des contrats de location longue durée de véhicules automobiles pour ses filiales Watts, Pataugas, Dispro, Miles, DFM, LSP pour un montant maximal de 1 500 000 €.	1 500 000
Redevances de contrat de location financement restant à couvrir	
TOTAL	1 600 000
Engagements Reçus	Montant en Euros mis à jour au 31/12/2022
Garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et d'Adreco à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour la 1 ^{ère} fois à compter du 20 avril 2017, il est renouvelable pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000
Seconde garantie à première demande à durée déterminée et renouvelable donnée par la SMC en faveur de Total Marketing services. La SMC se porte garant d'Hopps et d'Adreco à concurrence d'une somme forfaitaire maximum de 215 000 €. Cet engagement est pris pour un an à compter du 16 novembre 2018, il est renouvelable pour la même durée de validité par tacite reconduction. Un nantissement en compte à terme d'un montant de 215 000 € a été constitué.	215 000

MILEE
SAS au capital de 1 000 000 euros
1330 avenue Guilibert de la Lauzière,
Europarc de Pichaury, Bâtiment D5,
Zone Industrielle les Milles, CS 20 591,
13595 Aix-en-Provence cedex 3
RCS Aix-en-Provence 315 549 352

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 14h30,

au siège social de la société,

l'associé unique de la société, Distri'Hopps, Société par actions simplifiée, au capital de 6 027 051 euros, dont le siège est situé ZI des Milles, Europarc de Pichaury Bât. D5, 1330, avenue Guilibert de la Lauzière, CS 70 605, 13595 Aix-en-Provence cedex 3, et dont le numéro unique d'identification est 833 640 766 RCS d'Aix-en-Provence, est présent en vue de la tenue de la présente séance tenant lieu d'assemblée générale d'associés.

Il est représenté par son Président, la société Hopps Group SAS, elle-même représentée par son Président la société Satine, elle-même représentée par Monsieur Eric Paumier, présent en visio conférence.

La signature du présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à la présente séance.

Conformément à l'article 21.5.1 (b) des statuts de la société, la société Hopps Group, représentée par son Président la société Satine, elle-même représentée par Monsieur Eric Paumier, préside la présente séance en sa qualité de président de la société.

Madame Maryse Beal, Directrice Juridique du Groupe Hopps, assiste à la présente séance en visio conférence sur l'invitation de l'associé unique.

L'associé unique désigne Madame Maryse Beal en qualité de secrétaire de séance.

Les représentants du comité social et économique Mesdames Michèle Kerbol et Catherine Tahai, Messieurs José Miranda et Daniel Vercier, régulièrement convoqués, sont présents en visio conférence.

La société AUDITA, co-commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Patrice Sejnera, est absente et excusée.

La société MAZARS SA, co-commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur Dalphin Alexandre, est présente en visio conférence.

Le président met à la disposition de l'associé unique et des représentants du comité social et économique et dépose sur le bureau de la présente séance les documents suivants :

- les statuts de la société,
- les lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de carence des commissaires aux comptes sur les documents prévisionnels,
- communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L 823-12 du Code de commerce,
- le projet de statuts modifiés,
- le projet de texte des décisions.

Il rappelle que l'associé unique est appelé à statuer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport du président ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport de carence des commissaires aux comptes sur les documents prévisionnels ;
- Lecture de la communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L 823-12 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (*première décision*) ;
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (*deuxième décision*) ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la société à un montant au moins égal à la moitié du capital social - Délégation de pouvoirs, en tant que de besoin, au président pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes (*troisième décision*) ;

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'objet social de la société et modification corrélative de l'article 2 des statuts - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (*quatrième décision*) ;
- Mise à jour des statuts afin de remplacer le terme « Comité d'entreprise » par le terme « Comité social et économique » dans les articles 19, 21.6 et 24 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (*cinquième décision*).

Le président déclare que, conformément à l'article 21.4 des statuts, les ordres du jour, le projet de texte des décisions et les documents nécessaires à son information, à savoir, les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes et le rapport du président, ont été mis à sa disposition au siège social huit jours au moins avant la présente séance. Il déclare que l'ensemble des documents ont également été communiqués au comité social et économique.

Puis, Monsieur le président présente les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donne lecture de son rapport.

Lecture est ensuite donnée des différents rapports des commissaires aux comptes sur les comptes.

Après discussions, et plus personne ne demandant la parole, l'associé unique,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Lecture faite du rapport du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et

connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

l'associé unique,

- (i) approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 215 853 089 euros ; et
- (ii) approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 23 428 euros,
- (iii) donne quitus entier et sans réserve à la société HOPPS GROUP de l'exécution de son mandat de président au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

Lecture faite du rapport du président et après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 215 853 089 euros,

l'associé unique,

- décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de 215 853 089 euros, de la manière suivante :

- 70 000 000 euros en distribution de dividendes à l'associé unique, soit 1120 euros par action,
- 100 000 euros à la réserve légale,
- Et le solde, soit 145 753 089 euros, au compte « report à nouveau », dont le solde débiteur est ainsi porté de (117 541 298) euros à 28 211 791 euros.; et

- constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Connaissance prise du rapport du président et après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 99 311 791 euros,

l'associé unique

- (i) constate que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social comme conséquence de la première décision ; et
- (ii) délègue, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de la présente décision et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

QUATRIEME DECISION

Lecture faite du rapport du président,

l'associé unique,

- (i) décide de modifier l'objet social de la société à compter de ce jour afin d'y intégrer l'activité d'éditeur de presse gratuite, suite au lancement du magazine print et digital 150 euros ;
- (ii) décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- *l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession, la commercialisation d'actions, de parts sociales, d'obligations, de titres de placement, de titres de participation de toutes sociétés, ainsi que tous les services d'une société mère à ses filiales ;*
- *la distribution de tracts, prospectus, publicités non adressées et adressées, périodiques, gratuits, échantillons, catalogues et plus généralement tous plis ou objets en boîtes aux lettres et en dépôts ainsi que toutes opérations de prise en charge d'informations ou d'objets à domicile ;*
- *la réalisation de prestations de services d'envois de correspondance non réservés relatifs aux envois de correspondance intérieure ;*
- *la réalisation d'opérations de marketing direct et de géomarketing ;*
- *la commercialisation de la distribution à domicile de tous courriers et objets s'y rapportant ;*
- *l'activité de distribution privée de colis, camionnage et le transport public routier de marchandises ;*
- *l'activité de commissionnaire de transport ;*
- *toutes prestations de services à la personne ou aux entreprises, organisation de distribution et relevé d'informations ou d'objets ;*

- la promotion et l'animation commerciales ;
- **l'édition de supports de presse gratuite print et digital** et la diffusion de tout imprimé, magazine, rapport ou revue publicitaire ;
- le merchandising ;
- la vente de cadeaux publicitaires et d'objets promotionnels ;
- l'organisation de salons spécialisés ;
- l'exécution de tous travaux d'imprimerie, de création, composition, montage, photogravure, maquette impression, routage, façonnage et expédition ;
- la régie publicitaire ;
- la création, l'exploitation et la gestion des activités ci-dessus sous forme de sites internet et mobile ;
- la réalisation d'opérations de marketing de rue ;
- l'élaboration et la production de contenus et actions hors média ;
- les animations événementielles ;
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
 - la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

(iii) délègue tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les formalités légales subséquentes et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

CINQUIEME DECISION

Lecture faite du rapport du président,

l'associé unique,

- (i) décide de remplacer le terme « *comité d'entreprise* » par le terme « *comité social et économique* » dans les statuts afin de tenir compte de la mise en place de cette nouvelle instance représentative du personnel ;
- (ii) décide en conséquence de modifier les articles 19, 21.6 et 24 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 19 - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**

Les délégués du **comité social et économique**, si celui-ci existe, exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du président.

Le **comité social et économique**, s'il existe, peut requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales des associés ou des séances de l'associé unique en tenant lieu, dans les conditions et selon les modalités prévues pour les sociétés anonymes par les dispositions des articles R. 2323-14 et suivants du Code du

travail appliquées mutatis mutandis. »

« 21.6 Participation aux consultations des associés

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, à raison d'une voix pour une action.

Les commissaires aux comptes, s'il en a été désigné, doivent être convoqués à toute décision collective des associés en même temps et dans la même forme que les associés. Il en est de même du **comité social et économique**, s'il existe.

En cas de décision collective des associés exprimée dans un acte authentique ou sous seings privés signé par tous les associés ou leurs mandataires, le commissaire aux comptes, s'il en a été désigné, ne sera pas invité à participer audit acte à l'exception de l'hypothèse où il devrait rédiger un rapport en vue de la prise de ladite décision en application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires. »

« ARTICLE 24 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux règlements.

A la clôture de chaque exercice, le président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

Le président arrête les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés. Il établit le rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, ses activités en matière de recherche et de développement. Le rapport de gestion inclut, le cas échéant, le rapport sur la gestion du groupe lorsque la société doit établir et publier des comptes consolidés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes de la société, s'il en a été désigné, et du **comité social et économique**, s'il existe, dans les conditions légales.

La collectivité des associés doit statuer sur les comptes de l'exercice écoulé dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice. »

- (iii) délègue tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les formalités légales subséquentes et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h20.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'associé unique, le président de séance et le secrétaire de séance.

Associé Unique
Distri'Hopps SAS
Représentée par son président, la
société Hopps Group, représentée par
son Président, la société Satine, elle-
même représentée par
Monsieur Eric Paumier

Président de séance
Hopps Group SAS,
Représentée par son Président
la société Satine, elle-même représentée
par son président,
Monsieur Eric Paumier

Secrétaire de séance
Madame Maryse Beal